

Classer les hommes politiques

Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique

«Ne pourrait-on rêver d'une démocratie scientifique, où le Parlement serait formé d'un échantillonnage de citoyens reproduisant à l'échelle réduite, la structure exacte de la nation ?»

Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Seuil, coll. Points, 1976, p. 234.
(1^{ère} éd. 1951).

«It is said to be necessary, that all classes of citizens should have some of their own number in the representative body, in order that their feelings and interests may be the better understood and attended to. But we have seen that this will never happen under any arrangement that leaves the votes of the people free. Where this is the case, the representative body, with too few exceptions to have any influence on the spirit of the government, will be composed of landholders, merchants, and men of the learned professions. But where is the danger that the interests and feelings of the different classes of citizens will not be understood or attended to by these three descriptions of men ?»

Alexander Hamilton, *The Federalist*, n°35, 1787.

Le classement du personnel politique (ministres, parlementaires, élus locaux, dirigeants et cadres de partis politiques, membres des cabinets ministériels...) en fonction de ses propriétés sociales apparaît aujourd'hui comme un passage naturel que se doit d'emprunter toute recherche sérieuse sur la professionnalisation politique. On peut même parler ici d'une véritable «routine scientifique», dans la mesure où les présupposés théoriques et méthodologiques qu'implique ce type de démarche ne sont la plupart du temps guère interrogés par ses utilisateurs. Le recours aux indicateurs de position sociale pour classer les hommes politiques a pourtant été particulièrement tardif en France et son développement, à partir de la fin des années 60, a coïncidé avec sa relative marginalisation au sein de la science politique anglo-saxonne. Cette mise en perspective historique et comparative conduit en fait à porter un regard critique sur l'utilité des enquêtes sociographiques pour la compréhension des bases sociales de l'activité et des décisions politiques, et incite à mieux circonscrire les conditions d'un usage raisonné de cet outil.

Le «retard» français

Les enquêtes sur les propriétés sociales des hommes politiques qui font aujourd'hui partie du paysage scientifique mais aussi administratif, ont connu en France un développement tardif et de faible ampleur par comparaison avec les principaux pays occidentaux. L'administration, mais aussi les partis politiques, ont même précédé les chercheurs sur ce terrain. Alors que le ministère de l'Intérieur publie depuis 1946 des statistiques sur l'âge et la profession des candidats aux élections, ce n'est en effet qu'en 1955 que paraît la première analyse quantitative portant sur les propriétés sociales d'hommes politiques français, en grande partie d'ailleurs grâce aux données collectées par l'administration. L'étude des candidats et des élus à l'élection législative de 1951 que réalise Mattéi Dogan (1955)¹ n'est pourtant pas au sens strict la première. Une enquête sur les ministres français de la période 1871-1930 a été publiée avant-guerre (Heinberg, 1931) ; menée par un chercheur américain et publiée uniquement en anglais, elle restera cependant ignorée en France². Le décalage de vingt ans entre l'étude de M. Dogan et ce dernier article n'est pas le fruit du hasard, car si l'étude quantitative de John J. Heinberg sur des hommes politiques français fait exception, elle reflète une préoccupation déjà très répandue avant-guerre chez les politistes et historiens anglo-saxons³.

Les premières études sociographiques sur les parlementaires et les ministres britanniques sont entreprises dès la fin des années 20 (Laski, 1928 ; Greaves, 1929 ; Thomas, 1937 ; Ross, 1943). En outre, à la différence des premières recherches américaines sur les membres du Congrès, lancées pour leur part au cours des années 30 (Anderson, 1935 ; Hyneman, 1940 ; Smith et Brockway, 1940 ; McKinney, 1942) et qui sont essentiellement descriptives et synchroniques, les études britanniques se situent d'emblée dans une perspective historique visant à comprendre les

1. Les références se trouvent dans la bibliographie située en fin de chapitre.

2. La première étude statistique française sur les ministres est celle de M. Dogan et P. Campbell (1957). Il faut ensuite attendre 1976 pour que les ministres de la Ve République fassent l'objet d'une analyse et d'une publication en France (Antoni et Antoni, 1976). Entre temps, c'est encore un chercheur américain qui s'est penché sur cette question (Lewis, 1970).

3. C'est ce qui explique que c'est également un historien américain qui, le premier, appliquera l'analyse sociographique aux membres des clubs des jacobins (Brinton, 1920).

transformations du recrutement social des gouvernants sur la longue durée. Il faudra, par comparaison, attendre les années 60 pour que des chercheurs français adoptent le même point de vue (Dogan, 1961 et 1967 ; Marchand, 1970). Il est à cet égard remarquable que même chez les historiens français, l'étude du personnel politique sera pendant longtemps ponctuelle et non longitudinale. Qu'il s'agisse d'André-Jean Tudesq, qui étudie les conseillers généraux entre 1840 et 1848 (Tudesq, 1967), ou de Louis Girard, qui pilote à partir des années 60 deux autres enquêtes sur le XIXe siècle — la première sur les conseillers généraux de 1870 (Girard et *al.*, 1967), la seconde sur la Chambre des députés de 1837-1839 (Girard et *al.*, 1976) —, aucun n'affiche le souci de comprendre les transformations du recrutement politique sur une longue période.

Comment expliquer ce retard et, de manière générale, le faible intérêt suscité pendant longtemps en France par les études sociographiques du personnel politique, au point qu'elle sont restées jusqu'aux années 70 l'apanage quasi-exclusif d'un seul chercheur ? La spécificité de la science politique française, sa faiblesse institutionnelle, et sa découverte tardive des enquêtes quantitatives⁴ doivent bien sûr être prises en compte pour comprendre cette disgrâce. Mais d'autres causes doivent également être invoquées, tenant d'une part aux spécificités de la discipline historique et de la sociologie dans notre pays, et d'autre part à la particularité de notre histoire politique.

La «classe politique», objet historiographique et sociologique introuvable

Le dédain des sciences sociales pour la question des élites et du pouvoir politique ne s'explique pas totalement par les mêmes raisons en sociologie et en histoire. En ce qui concerne d'abord cette dernière, les obstacles ont peut-être tenu autant à la prégnance de représentations fortement ancrées, fonctionnant comme de véritables mythes explicatifs (mythe du notable puis mythe des «couches nouvelles»), qu'à des blocages théoriques. Bien sûr l'intérêt des historiens des

4. Il est inutile de revenir en détail sur cette histoire qui commence désormais à être bien connue grâce aux contributions de P. Favre (1985) et de L. Blondiaux (1994)

Annales pour la longue durée, l'histoire matérielle puis l'histoire des mentalités collectives, et leur référence plus ou moins appuyée et affichée au marxisme, n'ont pendant longtemps guère encouragé l'étude des dirigeants et des institutions politiques⁵. Le livre de Jean Lhomme, *La grande bourgeoisie au pouvoir (1830-1880)*, paru en 1960, qui a longtemps fait figure d'ouvrage de référence sur les élites du XIXe siècle, par la très faible place qu'il accorde aux dirigeants politiques, illustre bien les effets de ce paradigme, tout comme le développement très récent et encore très lacunaire de l'étude prosopographique du personnel politique de la IIIe République⁶ et des dirigeants du mouvement ouvrier.

Mais les activités politiques n'ont pas été délaissées par tous les historiens de l'après-guerre. Dans les années 60, les premières grandes monographies régionales sur le XIXe siècle et le début du XXe siècle, telles que celles de Georges Dupeux (1962), Philippe Vigier (1963) ou encore Pierre Barral (1962), même si elles visent avant tout à appréhender de façon globale la société, abordent les élections, les campagnes électorales, la presse politique, les rapports entre les élus et l'administration et la gestion des affaires locales. Aucun de ces historiens n'entreprend pourtant de classer, fût-ce grossièrement, les professions des maires, conseillers généraux ou députés du territoire étudié⁷. Ce travail leur a vraisemblablement paru superflu. À lire ces ouvrages, la France rurale apparaît finalement, au moins jusqu'à l'avènement de la République, comme dominée par des

5. Signalons toutefois, pour la période qui précède le développement de l'«École des *Annales*», l'existence d'un article d'A. Chaboseau sur «Les constituants de 1848», paru en trois fois dans les *Annales de la Révolution de 1848* en 1910 et 1911. M. Agulhon (1975, p. 28) souligne l'aspect peu satisfaisant de cet article sans lendemain (voir cependant Bouillon, 1956) qui ne distingue pas «entre les qualités professionnelles strictes telles que “professeur” ou “médecin”, et les qualités non professionnelles telles que “poète” ou “savant”, le niveau de fortune n'est pas indiqué, ce qui ne permet pas de séparer dans chaque branche économique le grand patron de l'artisan...»

6. Ce développement peut être daté du milieu des années 70. Outre l'étude coordonnée par L. Girard sur la Chambre des députés de 1837 déjà citée (1976), les thèses de J. Estèbe (1982) sur les ministres de la période 1871-1914 et de C. Charle (1980 et 1987) sur les élites économiques, intellectuelles et administratives, marquent un tournant. Depuis, M. Agulhon (1986) a coordonné une grande étude sur les maires du Consulat à nos jours, et J.-M. Mayeur et A. Corbin (1995) ont étudié les «immortels» du Sénat.

7. L'attitude des historiens de la Révolution française est au même moment sensiblement différente, car la question de l'origine sociale des révolutionnaires est au cœur des débats sur le caractère bourgeois ou non de la Révolution et sur le caractère populaire ou non de la sans-culotterie. Sur ce dernier point on lira avec profit la prudente mais rigoureuse analyse sociographique des sans-culottes parisiens menée par A. Soboul (1968, chap. 1, 1ère éd. 1958).

notables, gros propriétaires d'origine aristocratique ou bourgeoise, divisés certes par des sensibilités politiques différentes, mais dont les logiques de positionnements politiques semblent peu en rapport avec leur statut professionnel. Les travaux d'A.-J. Tudesq (1964 et 1967), fondés pour leur part sur l'étude des professions et des niveaux de fortune des élites politiques locales de la Monarchie de juillet, ont semblé après-coup leur donner raison. Pourtant, comme l'a montré depuis Alain Guillemin (1982), l'analyse quantitative des origines sociales, des systèmes d'alliances et des titres scolaires — et non seulement des professions et des niveaux de fortune et de cens —, conduit à remettre en cause la figure un peu passe-partout du notable. Si cette notion a l'incontestable mérite, comme l'avait déjà souligné Weber, de mettre l'accent sur l'indépendance économique liée à la propriété foncière et sur l'estime sociale qui en découle, lesquelles sont bel et bien communes aux catégories dirigeantes du XIXe siècle, elle a l'inconvénient de masquer «l'opposition entre deux modes de reproduction [qui] débouche sur deux types de stratégie clientéliste, deux voies d'accès au pouvoir politique», qui continuent de séparer, pendant une grande partie du XIXe siècle, noblesse et bourgeoisie⁸.

Si la figure du notable a longtemps polarisé l'historiographie politique et sociale de la première moitié du XIXe siècle, celle, non moins emblématique, des «nouvelles couches» a joué ce rôle pour celle de la Troisième république. Bien peu d'historiens remettent finalement en doute la prophétie (auto-créatrice ?) de Gambetta qui, dans son célèbre discours de septembre 1871, annonçait leur avènement : «N'a-t-on pas vu apparaître sur toute la surface du pays un nouveau personnel politique électoral, un nouveau personnel du suffrage universel ? J'annonce la venue et la présence, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle.» L'ouvrage de synthèse de Jean-Marie Mayeur sur *Les débuts de la IIIe République* (1973), offre une belle illustration, parmi bien d'autres, du recours à ce topique. Si l'auteur reconnaît que la notion de «nouvelles couches» est floue et regroupe un ensemble très divers de professions et de statuts, allant de la «bourgeoisie affirmée»

8. Tout récemment É. Phélippeau (1995) a montré combien pouvait être lourde de contresens la notion de notable appliquée aux entrepreneurs politiques de la période républicaine issus de la noblesse. On trouvera dans le récent ouvrage de l'historien allemand H.-G. Haupt (1993, chap. 2), une intéressante mise au point sur les élites au XIXe siècle et sur l'évolution de leur recrutement.

au «peuple ouvrier», il s'autorise de leurs soi-disant «aspirations communes à l'ascension sociale et à la promotion politique» pour les traiter comme un tout et affirmer sans plus de preuves qu'«un nouveau personnel du suffrage universel s'installe aux affaires» et qu'«aux nobles, à la bourgeoisie ancienne, aux notables, aux propriétaires, succède, comme l'observe Saint-Valry [en 1886], “le parti des pharmaciens et des vétérinaires”» (p. 51).

Ce n'est sans doute pas uniquement vers Gambetta ou vers Saint-Valry ni même vers Halévy et sa *fin des notables* parue en 1928 qu'il faut se tourner pour comprendre pourquoi les historiens n'ont pas cru bon pendant longtemps de vérifier empiriquement cette thèse du renouvellement des élites politiques et d'interroger précisément les logiques de la sélection politique. Entreprendre ce travail de vérification revenait en effet à se lancer dans une entreprise considérable et ingrate, fondée sur l'analyse d'annuaires biographiques souvent incomplets et pauvres en informations⁹, pour des résultats qui paraissaient *a priori* évidents, tant était forte l'image sociale produite par les principaux ténors républicains, pour la plupart avocats, médecins ou journalistes. C'était aussi se confronter au redoutable problème du codage des caractéristiques sociales dans des sociétés où le statut était loin de reposer principalement sur la profession, mais tout autant sur l'origine familiale, le nom, le titre, l'importance et le régime de la propriété et, dans le cas des artisans et des ouvriers, sur le corps de métier. La grande enquête longitudinale sur les maires conduite par Maurice Agulhon (1986) confirme d'ailleurs les difficultés rencontrées par les historiens pour construire des données sociographiques fiables et comparables dans le temps. En raison de l'absence d'indications sur l'origine sociale et du

9. Les problèmes rencontrés de ce point de vue par les historiens du mouvement ouvrier sont encore plus aigus. L'éclatement du mouvement ouvrier français et la faible structuration des partis et des syndicats le composant ont sans doute privé les historiens d'un matériel archivistique aisément quantifiable. Dès lors ce n'est pas totalement un hasard si c'est C. Willard, historien du guesdisme, qui est un des tout premiers à entreprendre une étude sociographique de militants de quelques sections ou fédérations du POF (1965). Mais même dans le cas du POF beaucoup des chiffres fournis par C. Willard, faute de listes de référence, ne sont souvent qu'indicatifs. On comprend ainsi mieux pourquoi les historiens du mouvement ouvrier réunis par J. Maitron, parallèlement à un souci «militant», ont d'abord concentré leur effort sur le recensement de ces «élites obscures». Malgré la grande hétérogénéité des informations recueillies, les 110 000 notices du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* représentent aujourd'hui une véritable mine pour l'analyse quantifiée de telle ou telle sous-population, aujourd'hui en plein développement.

caractère très fragmentaire des informations disponibles sur le niveau de revenu et la profession des maires de la population étudiée, ce gigantesque travail sur les édiles municipaux peine à dépasser le stade des généralités et de la statistique descriptive sauf quand il se concentre sur une ville ou une région.

Certains résultats n'en sont pas moins troublants et conduisent à nuancer sinon à remettre en cause l'idée d'un avènement des pharmaciens, des vétérinaires, des notaires et des avocats — sur la scène politique locale tout au moins — sous la Troisième République. Ainsi si la noblesse, ancienne ou nouvelle, a bel et bien disparu des mairies dans la seconde moitié du XIXe siècle, il apparaît qu'elle n'a jamais représenté plus de 10% du total des maires (en 1824) dans sa première moitié et que son déclin a commencé dès 1832. À l'opposé, les professions libérales commencent à occuper dans une proportion significative les postes de maires dès 1830 et plus encore au cours de l'Empire libéral. L'enquête révèle que dans les 50 plus grandes villes de France, la part des médecins et des pharmaciens est la même en 1811 et 1882 (6%) et ne double qu'à partir de 1897 (14%) (Aguilhon, 1986, p. 144). Quant aux professions juridiques, leur occupation du mandat de maire a crû dès 1841 (18%) pour atteindre 22% en 1866. Si le maximum de leur influence est atteint en 1882 (32%), leur part retombe par la suite à 11% en 1897 — soit au même niveau qu'en 1850 —, un pourcentage jamais plus égalé depuis. L'idée d'un avènement des couches nouvelles «capacitaires» au moyen du suffrage universel demanderait donc, pour le moins, à être relativisée, leur ascension remontant à la Monarchie de Juillet, comme l'avait déjà remarqué A. J. Tudesq à propos des parlementaires (1964, tome 1, p. 366), sans qu'on sache bien sûr si ce sont les mêmes¹⁰. Le maintien de l'influence de la bourgeoisie économique dans les grandes villes est tout aussi surprenant. Les négociants, gros commerçants, patrons de l'industrie et directeurs de société, qui représentent sans discontinuer près de la moitié des maires de grandes villes de 1832 à 1866, résistent en effet assez bien à l'introduction du suffrage universel et occupent jusqu'en 1914 près d'un tiers des mandats mayoraux.

10. Le tournant des années 1830 est également confirmé par les travaux récents de Y. Le Marec (1996).

Le travail de défrichage entrepris sous la direction de M. Agulhon suscitera vraisemblablement de nouvelles recherches amenant à dépasser la vision trop tranchée et simplificatrice du passage de la domination des propriétaires fonciers à la bourgeoisie capacitaire qui a longtemps dominé l'historiographie française et à distinguer les types de recrutement politique en fonction des configurations socio-économiques régionales et des mandats convoités. Mais le chantier reste très largement ouvert, notamment par comparaison avec l'état des connaissances existant dans d'autres pays. En dehors de la remarquable étude de Jean Estèbe (1982) sur les ministres de la première moitié de la Troisième République, il n'existe toujours pas d'analyses historiques aussi détaillées que celles de William Guttsman (1963) ou Richard Wilkinson (1964) sur l'évolution de l'élite politique britannique du XIXe au XXe siècle¹¹. La responsabilité n'en incombe évidemment pas aux seuls historiens. La sociologie française, à la différence, par exemple, de la sociologie américaine ou anglaise — à laquelle appartiennent les deux auteurs qui viennent d'être cités —, n'a en effet pas davantage investi le terrain des élites politiques.

La place longtemps marginale en France des œuvres de Weber, Pareto, Mosca, Mannheim et Schumpeter qui, dès la fin des années 40, fournissent le cadre de référence à la plupart des recherches sociographiques sur les élites dirigeantes menées notamment aux États-Unis (Matthews, 1954) est à la fois l'indice et l'explication de cette mise à l'écart. En dehors d'Aron, qui est précisément un des introducteurs en France des auteurs cités, la sociologie française de l'après-guerre reste totalement étrangère au débat qui fait rage outre-Atlantique sur le caractère des élites dans les pays démocratiques et leurs possibilités de renouvellement. La prégnance du marxisme d'une part et de l'héritage durkheimien d'autre part expliquent sans doute pourquoi les chercheurs français n'ont guère été partie prenante, à l'exception d'Aron (1950, 1960), aussi bien dans la «querelle» entre «pluralistes» et «élitistes» que dans les discussions sur le concept de pouvoir qui ont fait florès dans le monde anglo-saxon au cours des années 50-60.

Ni le fonctionnalisme durkheimien ni le marxisme ne prédisposaient les sociologues français à s'intéresser aux propriétés sociales des gouvernants. Dans les

11. Il faut toutefois signaler la tentative de P. Birnbaum (1977).

deux cas, un même regard fonctionnaliste est posé sur l'État et les institutions politiques (Badie et Birnbaum, 1979). Quelles que soient leurs propriétés sociales, les hommes politiques et les fonctionnaires apparaissent condamnés à favoriser le maintien de l'harmonie sociale ou celui de l'hégémonie capitaliste. Dans le marxisme français des années 60, dominée par la vulgate althussérienne, même une bonne dose d'autonomie du politique est considérée comme fonctionnelle, la classe capitaliste ayant intérêt à rester dans l'ombre et à peser en coulisses sur les gouvernants. Les «appareils idéologiques d'État» (Althusser), le «capitalisme monopoliste d'État» (Boccard) et l'«école capitaliste» (Baudelot et Establet) remplissent ainsi leur fonction d'entretien de l'ordre établi et de modernisation de la domination capitaliste, indépendamment des propriétés sociales des agents chargés de mettre en œuvre ces politiques¹². Tout au plus une certaine autonomie est-elle reconnue par les sociologues urbains aux «scènes politiques» locales, mais comme formes de résistance aux tendances profondes du capitalisme monopoliste (Castells et Godard, 1974). Quant aux partis politiques, il ne font qu'exprimer les antagonismes entre les classes ou les fractions de classe. Il faudra ainsi attendre que le déclin du PCF ébranle cette évidence pour que les historiens et les sociologues de tradition marxiste en viennent à s'intéresser à la diversité des usages sociaux du communisme. À l'influence larvée du durkheimisme qui, malgré sa perte d'audience après la guerre, a contribué à faire de l'éducation et de la religion — plutôt que du politique — les terrains de prédilection de la sociologie française, et à l'influence plus directe du marxisme, il faut bien sûr ajouter celle du structuralisme foucauldien et du systémisme croziérien qui aboutissent, chacun à leur manière, à faire «déperir l'État» (Jobert et Leca, 1980) et à diluer la spécificité du pouvoir politique, rendant parfaitement secondaire l'étude des propriétés sociales des gouvernants.

Il faudra attendre les années 70 pour que la diffusion de l'œuvre de Max Weber (Pollack, 1986) et l'importation notamment des travaux de Charles Wright

12. S'opposant en cela violemment à C. Wright Mills (1969) et R. Miliband (1973), N. Poulantzas écrit que «la bureaucratie d'État, en tant que catégorie sociale relativement "unifiée", est le "serviteur" de la classe dominante, non pas en raison de ses origines de classe, d'ailleurs divergentes, ni en raison de ses relations personnelles avec la classe dominante, mais en raison d'une unité interne qui lui vient de sa fonction d'actualisation du rôle objectif de l'État : rôle qui, dans l'ensemble, répond aux intérêts

Mills et de Robert Dahl conduisent de jeunes sociologues et politistes français et non seulement américains (Suleiman, 1976 et 1979), à s'interroger concrètement sur la signification de l'autonomie relative du politique et sur l'existence ou non d'une classe dirigeante homogène¹³. L'après-68 voit ainsi se multiplier les études sociographiques sur les hauts fonctionnaires, les élèves des grandes écoles d'État, les dirigeants des grandes entreprises publiques et privées, les dirigeants politiques, sans qu'il soit possible ici de les énumérer toutes. La théorie sociologique des champs développée par Pierre Bourdieu¹⁴, à côté des références américaines, fournit dans certains cas un cadre théorique à ces études (Gaxie, 1980 ; Collovald, 1985). Toutefois la plupart de celles concernant le personnel politique en resteront souvent à un niveau très descriptif sans expliciter leurs présupposés théoriques.

La particularité de l'histoire des sciences sociales en France a donc conduit à accorder une place tout à fait marginale à la sociographie de la «classe politique» qui, encore aujourd'hui, reste largement sous-développée par comparaison avec les États-Unis, l'Angleterre ou l'Allemagne. Les questions de la surreprésentation de certaines professions en politique et de la transformation du recrutement des élites politiques n'ont certes pas été ignorées dans notre pays. Mais elles sont restées pendant très longtemps l'apanage d'auteurs ne s'embarrassant ni de chiffres ni de prudence et s'apparentant davantage à des essayistes. Qu'il s'agisse, pour ne citer que les plus célèbres, de Robert de Jouvenel qui vitupère dès 1914 *La République des camarades* ou d'Albert Thibaudet qui dénonce *La République des professeurs* en 1927 ; ou encore d'Hubert Bourgin qui, en 1938, dans *L'École normale et la politique*,

de la classe dominante» (1970, p. 171).

13. Le rôle de P. Birnbaum est ici déterminant. En mettant pour la première fois à la disposition des lecteurs français des extraits de textes substantiels concernant les débats américains sur la classe dirigeante et le *community power* (1971) — même si, il faut le rappeler, *La foule solitaire* de D. Riesman est traduit en 1964 —, en traduisant et en préfaçant le *Qui gouverne ?* de R. Dahl (1971) et en publiant enfin un ouvrage sur *La structure du pouvoir aux États-Unis* (1971), il a fortement contribué au développement d'études quantitatives sur «la» classe dirigeante française et plus profondément à la prise de distance avec le paradigme marxiste alors dominant en sociologie. Ce travail de divulgation scientifique, rejoint les efforts déployés par ailleurs par D. Gaxie, dont le recueil *Les professionnels de la politique* (1973) deviendra un instrument pédagogique très utilisé par la nouvelle génération des politistes et par J. Lagroye (1973) qui est l'un des tout premiers à interroger *in concreto* le processus par lequel un leader politique et un milieu social se cooptent et se légitiment mutuellement.

14. En particulier Bourdieu (1971 et 1981). L'article de P. Bourdieu, L. Boltanski et M. de Saint-

stigmatise la mainmise des normaliens sur le parti socialiste et le parti radical et de Daniel Halévy qui diagnostique rétrospectivement *La fin des notables* et *La République des comités* au début des années 30, c'est la sélection de figures emblématiques et l'art de la formule qui fait preuve. Les succès, dans les années 60, d'un livre comme *L'énarchie* écrit par Jean-Pierre Chevènement et Didier Motchane ou, au début des années 70, de *La «Mafia» polytechnicienne* de Jacques Kosciusko-Morizet, ou plus prêt de nous de *La nomenklatura française* de Sophie Coignard et Alexandre Wickham, illustrent à quel point ce champ reste en France scientifiquement peu délimité.

La représentativité sociologique des gouvernants, un enjeu politique longtemps secondaire

Mais la dynamique historique propre des sciences sociales n'explique pas tout. Bien des chercheurs ont commencé à s'intéresser à la question du recrutement des gouvernants quand celle-ci est devenue un enjeu politique saillant sur le plan national ou international. La question des caractéristiques sociales des élites politiques se pose d'abord avec d'autant plus d'acuité qu'on se trouve dans une phase de renouvellement radical de la «classe politique» génératrice d'incertitude. Ainsi c'est au lendemain de la seconde guerre mondiale que l'Institut Hoover américain finance de nombreuses enquêtes internationales sur le recrutement social des dirigeants politiques. Les dirigeants allemands sont les premiers concernés¹⁵ : il s'agit de comprendre qui étaient les élites nazies et si elles ont été remplacées (Lerner, 1951 ; Knight, 1952 ; Edinger, 1960 et 1961)¹⁶. L'intérêt s'est focalisé par la suite sur les élites révolutionnaires des pays socialistes (Schueller, 1951) et des pays du tiers-monde (Lasswell et Lerner, 1965) afin d'en mieux comprendre et mieux prévoir les comportements. Cette importante production a stimulé en retour de

Martin sur «les stratégies de reconversion» (1971) a également inspiré P. Birnbaum (1978, p. 20).

15. Une enquête semble également avoir été financée par l'Institut Hoover sur la France si l'on en croit M. Clifford-Vaughan (1960, p. 321) sans que nous en ayons malheureusement trouvé trace.

16. Dès la fin des années 30, H. Gerth (1940) avait tenté une sociographie des membres et des dirigeants du parti nazi qui constitue encore aujourd'hui l'une des principales références sur cette

nombreuses études sur les élites démocratiques dont le pluralisme est alors souvent présenté comme la caractéristique discriminante.

Mais les recherches sur le «*social background*» des hommes politiques semblent également avoir été encouragées par des conjonctures politiques caractérisées par la revendication par des acteurs politiques du monopole de la représentation de certains groupes sociaux ou par la dénonciation de l'exclusion de certaines catégories. Ainsi, on ne peut manquer d'être frappé par le fait qu'aucune des études américaines de l'entre-deux-guerres ne comptabilise la présence des femmes ou des Noirs aux postes politiques ; celles-ci se concentrent sur le poids des différentes religions et nationalités. La question de l'intégration politique de l'immigration européenne, alors au cœur des débats politiques, se retrouve dans les préoccupations scientifiques des années 30-40 (McKinney, 1942), tandis que la présence des Noirs ne commence à être mesurée qu'à partir des années 50 (Matthews, 1954) et celle des femmes qu'au cours des années 60. L'émergence de ces études coïncidera avec le développement du mouvement des droits civiques d'une part, et avec les revendications féministes d'autre part. Par comparaison, on peut se demander si le caractère tardif de l'intégration politique des femmes en France et l'absence de minorités nationales ou religieuses politiquement structurées en tant que telles, ajoutés à l'existence du parti communiste encadrant non seulement les ouvriers français mais aussi ceux d'origine étrangère, n'ont pas empêché que la question de la représentation des minorités n'y devienne un enjeu politique majeur (Manin, 1995) et qu'y soit remise en cause la conception classique de la représentation¹⁷, freinant en cela l'incitation à dénoncer ses effets inégalitaires par le biais des statistiques.

question.

17. Celle-ci a néanmoins fait l'objet de contestation au cours de la seconde moitié du XIXe siècle et jusqu'à la disparition de l'anarcho-syndicalisme. Sur la dénonciation du suffrage universel par les partis ouvriers et leur acceptation à partir de la fin du XIXe siècle (Rosanvallon, 1990, p. 382-390). C'est d'ailleurs chez le géographe anarchiste Elisée Reclus (1902), qu'on a pu trouver pour la première fois «un curieux diagramme» — lui-même emprunté à l'ouvrage d'un certain M. Demolins sur la *Supériorité des Anglo-saxons* dont nous n'avons malheureusement pas pu trouver la référence dans le catalogue de la Bibliothèque nationale — qui compare la structure de la population de la France et du Royaume-Uni à celle de leur parlement respectif. Ce diagramme permet à Reclus de dénoncer «combien la représentation dite “nationale” de la France correspond peu à la constitution même de la société» (p. 201). Je remercie Jérôme Heurtaux pour m'avoir signalé ce texte.

Cette tendance aurait pu être contrebalancée si la question de la nature sociale des partis avait été en France un enjeu de longue date. Or celle-ci ne commence véritablement à se (re)poser que dans l'immédiat après-guerre¹⁸. L'absence jusque-là d'un grand parti ouvrier de masse sur le modèle de la social-démocratie allemande, l'hétérogénéité sociale originelle du socialisme français dont les élites se recrutent très tôt massivement parmi les enseignants et les fonctionnaires, ainsi que la faiblesse de ses effectifs, dissuadent les responsables de la SFIO de classer leurs militants et élus en fonction de leurs propriétés sociales et de trop mettre en avant celles-ci¹⁹. De plus, comme le note Marc Sadoun, «le parti n'avait pas vraiment besoin de multiplier les enquêtes pour s'assurer de son image. Il lui suffisait d'observer les grandes manifestations qu'il organisait, la composition de son groupe parlementaire, celle de ses assemblées [...] pour apprécier son audience» (1993, p. 107)... Ajoutons qu'il lui suffisait également d'analyser ses résultats électoraux qui, jusqu'en 1936, restent élevés dans les régions industrielles malgré la menace communiste.

Tout sépare donc la SFIO du SPD qui, selon Annie Kriegel (1970, p. 21), «avait dès avant 1914 contribué au développement d'une véritable sociologie politique, grâce aux études faites par ses fonctionnaires sur la composition sociale de ses organisations, l'âge ou l'ancienneté de ses adhérents, la participation féminine, etc», pour répondre notamment à ceux qui, à l'instar de Roberto Michels, dénonçaient le contrôle du parti par une oligarchie d'intellectuels et de permanents. De façon plus étonnante, le PCF tardera lui aussi à recourir à la collecte statistique. Ainsi que le constate encore A. Kriegel, «ce dernier, pourtant très attentif à tenir à jour, même en période de clandestinité, ce que la jargon de parti dénomme les "bios" [...], n'a donné à cette pratique qu'une valeur de police interne sans songer pendant longtemps à en faire une base statistique d'auto-analyse et d'auto-exploration». La différence de taille des organisations françaises et la culture bolchévique expliquent, selon elle, la lenteur de ce recours aux investigations «sociologiques». Comme l'a

18. Elle s'est en effet déjà posée dans la seconde moitié du XIXe avant l'unification du mouvement ouvrier comme l'a montré M. Offerlé (1984).

19. D'après M. Sadoun (1993, p. 106), une seule étude, restée confidentielle, a été réalisée dans l'entre-deux guerres par les dirigeants de la SFIO sur leur «base». Elle a été menée auprès des lecteurs du *Populaire* en 1928.

montré depuis Bernard Pudal (1989), dans le PCF des années 30, c'est l'affichage des qualités et des origines ouvrières des dirigeants qui atteste de la représentativité sociale du parti.

Des données agrégées sont certes diffusées par le PCF en 1929 et en 1932 dans les rapports préparatoires aux Ve et VIe congrès du parti. Fondées sur des calculs non exhaustifs ne respectant pas les règles minimales de l'échantillonnage (Kriegel, 1970, p. 269), elles semblent n'avoir qu'une fonction secondaire de mobilisation et de contrôle interne. Elles n'occupent, dans la stratégie extérieure du parti, qu'une place résiduelle au profit des chiffres concernant le nombre des cellules d'entreprise et leurs effectifs qui, compte tenu de la difficulté à s'implanter dans les usines, sont présentés comme les meilleurs indicateurs du dynamisme et des progrès à venir du parti en milieu ouvrier. Il faudra attendre 1954 pour que le PCF recoure à des sondages systématiques pour connaître et dénombrer les caractéristiques sociologiques de ses adhérents (Plissonnier, 1954), précisément au moment où son hégémonie sur la classe ouvrière, conquise entre 1936 et 1947, commence à être contestée. Le succès grandissant des organisations ouvrières chrétiennes (JOC et CFTC), la scission de la CGT, la difficulté à contrôler les grèves de 1948 et de 1953, l'affirmation d'un gaullisme populaire et un certain repli électoral incitent les dirigeants communistes à mobiliser toutes les ressources leur permettant de démontrer qu'ils restent les meilleurs représentants de la classe ouvrière²⁰. C'est également dans ce contexte particulier de l'après-guerre que la SFIO engage trois enquêtes auprès de ses adhérents et de ses cadres fédéraux en 1951, 1954 et 1963 (Rimbert, 1952 et 1955). Comme l'a montré M. Sadoun (1988), il s'agit pour le parti d'attester un ancrage populaire que les résultats électoraux et l'affaiblissement des liens avec le syndicalisme ouvrier n'autorisent plus. Un judicieux découpage des

20. Deux autres sondages seront réalisés en 1959 et 1966 auprès des militants, destinés à démontrer que le parti est à l'écoute des jeunes, des femmes et qu'il reste un vrai parti ouvrier. Afin de masquer la forte croissance des ouvriers de la fonction publique, l'enquête de 1966 fait disparaître les fonctionnaires et les ouvriers des services publics en tant que tels pour les répartir dans deux grandes catégories : les ouvriers et les employés. Les permanents n'apparaissent évidemment pas. La technique du sondage auprès des adhérents ne sera plus utilisée par la suite au profit de l'étude des délégués de congrès, population plus facile à constituer — dans tous les sens du terme — qui permet au PCF de contrôler la production de son image sociale. Cf. le numéro spécial des *Cahiers du communisme* de février-mars 1967, ainsi que Courtois (1986).

catégories, notamment par regroupement des cadres et des enseignants dans la catégorie «employés», permet ainsi de faire ressortir l’ancrage populaire du parti. Pour M. Sadoun ce qui se joue alors pour la SFIO n’est pas «seulement sa crédibilité de représentant plus ou moins fidèle, plus ou moins représentatif, [mais] son existence même de parti socialiste» (p. 362).

C’est précisément à ce même moment que prennent essor les premières enquêtes sociographiques françaises sur les professionnels de la politique. Le lien n’est bien sûr pas direct, mais le contexte politique et intellectuel des années 50 influence bel et bien de manière larvée les problématiques mises en œuvre ; tout comme celui des années 70 le fera sur les enquêtes d’alors. Ce qui frappe en effet c’est combien la manière dont vont être conçues ces enquêtes se distingue de celle qui prévaut notamment aux États-Unis et combien elle est inséparable de préoccupations normatives qui conduisent à laisser de côté des pans entiers du problème de la professionnalisation politique.

Paradigme «classiste» versus paradigme «professionnaliste» : un bilan comparatif des études françaises et anglo-saxonnes

Dans sa préface au livre de Donald Matthews, *The Social Background of Political Decision-Makers* (1954), qui constitue la première synthèse consacrée aux propriétés sociales des gouvernants, Richard G. Snyder énumère l’ensemble des questions qui justifient l’examen minutieux des propriétés sociales des gouvernants par les politistes : «Le statut socio-économique et les expériences vécues antérieurement par un décideur pèsent-ils sur la manière dont il appréhende les problèmes politiques ? Sur les groupes sociaux qu’il écouterait et avec lesquels il sera en accord ? Certaines strates de la population sont-elles sur ou sous-représentées parce que les décideurs partagent ou ne partagent pas les mêmes caractéristiques sociales ? Quels types de personnes entrent en politique ? Lesquels ont-ils le plus de succès ? Les chances de réussite de chacun sont-elles vraiment égales ? Les décideurs sont-ils recrutés parmi toutes les catégories de citoyens ou certaines sont-elles exclues ? Les rapports de pouvoir et d’influence entre les différents groupes se

reflètent-ils dans la composition des décideurs ? Les groupes sociaux les plus élevés dans la hiérarchie sociale contrôlent-ils les rôles politiques ?»

Cette liste, qui n'épuise pas le sujet, aide à repérer les principales questions qui ont dominé la sociologie politique française depuis les années 50. Les trois premières, à savoir celles des effets du *social background* sur les politiques mises en œuvre et du rapport entre la sous ou la sur-représentation de certains groupes sociaux et leurs capacités à faire entendre leurs intérêts sur la scène politique, apparaissent délaissées, comme si la réponse était évidente. La plupart des travaux tournent autour des questions de : qui s'engage en politique ? les chances de réussite sont-elles égales ? de quelle(s) classe(s) sont issus les hommes politiques ? en fonction de quels principes se stratifie cette catégorie ?, même s'ils se distinguent par ailleurs en fonction de la finesse et de l'étendue des facteurs de «réussite» pris en considération (position sociale, niveau et type d'études, origine sociale, socialisation politique familiale, mais aussi engagements collectifs préalables) et de leur volonté ou non d'interpréter les différences dans les chances d'accès aux responsabilités politiques comme l'expression de rapports de domination entre classes sociales. Autrement dit, la question de la représentation politique des classes sociales est de manière plus ou moins explicite au cœur de la plupart des études quantitatives françaises sur le personnel politique, alors que les travaux américains privilégient davantage, comme on va le voir, une approche en termes de sociologie des rôles professionnels.

La question centrale de la représentation politique des classes sociales dans les enquêtes françaises

La question du rapport entre la taxinomie des partis et celle des classes sociales occupe une place très importante dans la jeune science politique française. Elle est d'emblée au centre du premier recueil d'articles publié en France incluant des analyses sociographiques du personnel politique. Fruit d'une table-ronde de l'Association française de science politique décidée lors d'une réunion du conseil de l'Association internationale de science politique d'avril 1954, *Partis politiques et classes sociales* (Duverger, 1955) rassemble en effet, à côté d'études portant sur les

orientations électorales des différents groupes sociaux composant la société française et sur les penchants politiques des syndicats et des organisations professionnelles, des données sur les militants des partis et sur les parlementaires. Comme l'explique Maurice Duverger dans son introduction, l'objectif est clairement de se démarquer des problématiques élitistes ou polyarchiques ayant alors cours dans le monde anglo-saxon : «le rapport est peut-être plus étroit qu'on ne le pense entre les classes qui soutiennent un parti (électeurs et adhérents) et la situation de ses dirigeants. Dans une certaine mesure, chaque classe secrète sa propre élite, suivant des modes d'ascension et de formation particuliers» (p. 21). Dans l'esprit de M. Duverger cependant, la sociographie des hommes politiques et des militants n'est qu'un des moyens pour éclairer les liens existant entre les partis et les classes, concurremment avec la sociologie électorale, l'étude des liens entre partis, organisations professionnelles et/ou syndicats, et l'analyse des programmes électoraux.

C'est en grande partie sous ce même angle qu'est abordée dans ce livre l'étude des candidats et des élus aux élections législatives de 1951. Deux préoccupations guident le premier article de M. Dogan faisant référence aux propriétés sociales des députés²¹. Au-delà de l'interrogation sur l'«égalité des chances d'accès au pouvoir politique», il s'agit de comprendre dans «quelle mesure les clivages socio-politiques du corps électoral entraînent une stratification socio-politique du personnel parlementaire» (p. 291). En soulignant la prépondérance dans tous les groupes politiques sauf le communiste de ceux qu'il nomme, de façon peu rigoureuse, les «intellectuels» (c'est-à-dire les instituteurs, les professeurs de lycées, les professeurs des facultés, les journalistes et écrivains, les hommes de loi, les médecins et pharmaciens, et les fonctionnaires supérieurs), la spécificité des ouvriers communistes (pour la plupart permanents politiques et syndicaux au moment de leur première élection), ainsi que l'importance des titres de Résistance, M. Dogan entend d'abord démontrer que «la sélection du personnel politique s'est opérée, dans chaque

21. M. Dogan a publié en 1953 un premier article sur la stabilité du personnel parlementaire où il se contentait d'étudier la durée des mandats et le taux de renouvellement des députés sans référence à leur position sociale.

catégorie professionnelle, en fonction de critères extra-professionnels» et que si «les corrélations entre l'origine sociale et l'affiliation politique ne manquent pas de signification sur le plan parlementaire [...], elles n'y sont pas rigoureuses».

Les compétences propres que nécessite la profession politique, la volonté des responsables de parti de représenter plusieurs groupes sociaux, l'importance de la variable religieuse empêchent que «les fissures politiques coïncident avec les fissures socio-économiques, bien que celles-là ne se produisent pas indépendamment de celles-ci». M. Dogan précise cependant que le recrutement social des parlementaires n'en est pas moins à l'image — déformée — des électorats. En effet, «si l'on fait abstraction des intellectuels à tous les niveaux de l'activité et de la promotion politiques, nous constatons une certaine analogie entre la composition sociale de l'électorat, des cadres et de l'effectif parlementaire de chaque tendance. [...] *Le degré d'hétérogénéité à la base se reproduit aussi au sommet de la structure pyramidale de chaque organisation politique*». C'est donc finalement moins le souci de dénoncer les inégalités d'accès à l'arène parlementaire qui prévaut (aucun indice de représentation ou comparaison avec la répartition des groupes dans la population n'est faite) que celui d'invalidier le schéma marxiste qui fait correspondre la taxinomie des partis et celle des classes sociales. La posture adoptée par M. Dogan est au fond très voisine de celle que développent au même moment des analystes électoraux comme Joseph Klatzmann et Jean Stoetzel qui recourent aux méthodes de corrélation linéaire et aux sondages pour relativiser l'influence de la variable de classe sociale dans la détermination du vote.

Sous les dehors d'une neutralité parfaite, l'influence d'une conjoncture politique et intellectuelle caractérisée, on l'a vu, par la domination du marxisme et la revendication du parti communiste d'être le seul parti ouvrier, pèse de tout son poids sur ce premier travail de M. Dogan comme sur l'ensemble des contributions publiées dans *Partis politiques et classes sociales*. La perspective adoptée par M. Dogan évoluera sensiblement par la suite, parallèlement à celle du recrutement social des parlementaires sous la Ve République du fait, selon lui, du retour au scrutin majoritaire. L'idée que la lutte politique ne peut être qu'une lutte entre élites est désormais clairement affirmée, ce qui le conduit à ajouter aux indicateurs de la

profession et du niveau de formation — introduit en 1960 à propos des députés élus en 1958 —, celui de l'origine sociale (Dogan, 1961 et 1967). «On constate que l'origine sociale de la famille, avec toutes ses implications psycho-sociales, détermine, beaucoup plus que la profession exercée, l'orientation et l'affiliation politique des députés», écrit-il en 1967. Elle seule permet en outre de mesurer l'évolution du recrutement politique sur la longue durée et de mettre en évidence l'avènement de la petite et de la moyenne bourgeoisie. Quel que soit l'indicateur utilisé, la lecture en termes de classes prévaut ici sur celle en termes de profession ou de carrière politique. De ce point de vue, la démarche de M. Dogan est emblématique d'un pan important de la sociologie politique française, car c'est bien une approche similaire qu'adoptent, dans les années 70, aussi bien Daniel Gaxie (1980 et 1983) que Pierre Birnbaum (1977 et 1978), ainsi que les auteurs de nombreuses études ponctuelles d'élus ou de cadres de partis politiques.

Les perspectives de M. Dogan, D. Gaxie ou P. Birnbaum sont certes loin de se recouvrir totalement. Dans le cas de P. Birnbaum, par exemple, la question de la différenciation de l'État et de l'unité des dirigeants administratifs, économiques, militaires l'emporte sur celle des propriétés de classe des gouvernants. Son analyse ne s'inscrit pas pour autant dans la tradition élitiste. Elle s'en démarque au contraire fermement : «Nous nous éloignons aussi de Wright Mills car *nous souhaitons établir une relation entre élite du pouvoir et classe sociale*» (1978, p. 19, souligné par nous). Autrement dit, si le projet de P. Birnbaum s'éloigne du «marxisme orthodoxe» d'alors — qui se contente «de reprendre les démonstrations métaphoriques à partir desquelles on tente de mettre en lumière la fusion des classes sociales ou, au contraire, leur lutte pour s'emparer de l'État» —, il conserve la préoccupation «d'analyser la transformation du personnel qui occupe les sommets de l'appareil d'État, d'examiner sa fusion et son éclatement» en mettant «l'accent, chaque fois, sur ses liens avec chacune des classes sociales, ou des catégories sociales, qui structurent la société globale» (1977, p. 12). Même si, à la différence de M. Dogan ou de D. Gaxie, ce n'est pas la représentation des classes sociales au sein du parlement et du gouvernement qui intéresse P. Birnbaum, mais leur représentation au sein de l'État

censé être le nouveau lieu du pouvoir sous la Ve République²², le paradigme reste le même.

Un des postulats de base de ce paradigme «classiste» — qu'on nous pardonne ce barbarisme — consiste à considérer la catégorie socio-professionnelle (d'appartenance ou d'origine selon les cas) comme un indicateur fiable des attitudes et des comportements des acteurs politiques et, par-delà, des intérêts qu'ils vont promouvoir ou défendre, ce qui permet d'appréhender l'État ou le champ politique comme un lieu d'affrontement «médiatisé» entre les classes sociales. Les travaux de Daniel Gaxie illustrent parfaitement ce type de démarche qui déduit les attitudes et les intérêts des propriétés sociales. «On ne doit pas oublier, écrit par exemple ce dernier, lorsqu'on s'interroge sur les relations qui s'établissent entre les forces politiques et les classes et fractions de classes, notamment sur la prédisposition des porte-parole des partis au pouvoir de 1958 à 1981, à adopter spontanément le point de vue de l'entrepreneur ou des professions indépendantes, que 55% environ des membres des gouvernements de la Ve République sont issus de la bourgeoisie [...] économique et libérale, indépendante ou salariée et que, parmi ceux qui n'ont jamais exercé une profession industrielle, commerciale, bancaire, agricole ou libérale, 43% sont issus par leur famille du pôle économique» (1983, p. 447). L'espace des positions dans le champ politique est ici considéré comme homologue de l'espace social, traversé par les mêmes logiques de domination, les mécanismes de délégation et l'«homologie des positions» qui lient représentants et représentés permettant à chaque groupe d'être représenté et empêchant l'unité de la classe politique.

Toutes les études quantitatives du personnel politique n'ont pas explicité à ce point leurs postulats de base. On peut toutefois affirmer sans trop de risques que la plupart partagent l'idée qu'une bonne démocratie et un bon parti politique sont ceux

22. Il est intéressant de comparer la perspective de P. Birnbaum avec celle adoptée au même moment par E. Suleiman (1979) qui mêle, pour sa part, un point de vue élitiste et une perspective en termes de rôles. Selon le chercheur américain, l'origine sociale compte moins que la formation commune dans les grandes écoles, les intérêts de corps et la capacité des élites à s'organiser et à défendre leurs intérêts. Cela l'amène à faire l'hypothèse qu'un changement d'origine sociale des élites n'a que peu de chances d'entraîner un changement politique et institutionnel. Cette hypothèse s'oppose radicalement à celle défendue par A. Darbel et D. Schnapper (1969, p. 103 et s.) qui soulignent avec vigueur l'influence déterminante de l'origine sociale sur la manière dont les hauts fonctionnaires assument leurs rôles. De son côté, C. Charle (1980) fait également un parallèle entre l'origine sociale des hauts

qui accordent une place proportionnelle dans leurs instances gouvernantes à tous ceux qu'ils prétendent représenter et que leur nature sociale peut être déduite des propriétés sociales de leurs représentants. La généralisation du recours à des indices de représentation socio-professionnelle ou la simple comparaison graphique de la représentation des différentes classes ou fractions de classe au sein de l'électorat, des candidats, des élus, des cabinets ministériels et des ministres, ou de celle des adhérents, militants et dirigeants — lorsqu'il s'agit des partis politiques —, ainsi que le regroupement des catégories en grandes «classes» ou «couches»²³, peuvent être interprétés comme les indices les plus fiables de cette tendance qui consiste à se demander si les partis et les hommes politiques — et/ou les hauts fonctionnaires — représentent des classes sociales. La mise en équivalence de la représentation politique et de la représentation sociale permet ainsi de dénoncer les «distorsions» et les «inégalités» dans la représentation des différents groupes sociaux au sein des institutions politiques (gouvernement, cabinets ministériels, parlement, collectivités territoriales, instances dirigeantes des partis politiques...), au nom des principes démocratiques proclamés ou, dans le cas des partis politiques, de l'identité sociale revendiquée. Les enquêtes sociographiques s'inscrivent ainsi, de manière plus ou moins accusée, dans le débat politique, comme on a pu le montrer par ailleurs à propos des études sur le parti socialiste des années 70, qui cherchent pour la plupart à le situer dans l'espace des classes sociales (Sawicki, 1997, p. 9-10)

Tous les travaux français sur le personnel politique n'ont certes pas épousé cette perspective «classiste». Les ouvrages de Roland Cayrol, Jean-Luc Parodi et

fonctionnaires de la IIIe République naissante et leur attachement au libéralisme économique.

23. La définition de leurs frontières est très variable d'un auteur à l'autre. On pourra de ce point de vue comparer les classifications ternaires de D. Gaxie (1980) qui distingue les classes supérieures (industriels, gros commerçants, professions libérales, cadres supérieurs du privé et du public, professeurs et professions intellectuelles diverses) ; les classes moyennes (artisans, petits commerçants, cadres moyens, instituteurs et employés) ; et les classes populaires (ouvriers, salariés agricoles et personnels de service), et de G. Fabre-Rosane et A. Guédé (1978) qui séparent couches aisées (hauts fonctionnaires, chefs d'entreprise, cadres supérieurs, professions libérales), couches moyennes (ingénieurs, cadres moyens, enseignants, commerçants, artisans, agriculteurs) et couches populaires (employés, ouvriers), ainsi que la taxinomie quaternaire de M. Dogan (1955) qui spécifie : les intellectuels (enseignants, professions libérales, hauts fonctionnaires, ingénieurs), les agriculteurs grands ou petits propriétaires, les défavorisés dans la répartition du revenu national (ouvriers de l'industrie, ouvriers agricoles, employés, fonctionnaires subalternes, artisans), les privilégiés du secteur économique privé secondaire ou tertiaire (commerçants, cadres du secteur privé, industriels et

Colette Ysmal sur *Le député français* (1973) et de Jacques Lagroye, Guy Lord, Lise Mounier-Chazel et Jacques Palard sur *Les militants politiques dans trois partis français* (1976), par exemple, sont caractérisés par une attention centrale portée à la socialisation politique primaire et secondaire. Mais là aussi la question des effets des formes spécifiques de socialisation sur les comportements et la perception des rôles politiques endossés et celle de l'influence du statut et des savoir-faire professionnels sur la professionnalisation politique ne sont soulevées que très marginalement. Autrement dit, les effets de la socialisation primaire et secondaire — notamment professionnelle — sur les formes d'exercice concret du métier politique sont supposés et très rarement démontrés. De ce point de vue, les usages des études quantitatives du *social background* aux États-Unis sont très différents de ce qu'ils ont été jusqu'à ces derniers temps en France. L'examen, nécessairement rapide, des études américaines les plus représentatives permet de mieux dégager les angles morts des recherches françaises.

La prépondérance de la sociologie des rôles professionnels aux États-Unis

On l'a vu, les chercheurs américains commencent à s'intéresser aux propriétés sociales de leurs élites politiques (gouverneurs, *congressmen*, législateurs des États...) bien avant les français. La question des inégalités d'accès aux mandats démocratiques et la question de l'existence ou non d'une «élite au pouvoir» y émergent très tôt dans le champ intellectuel. Ce qui frappe néanmoins c'est que ces deux questions vont vite être déconnectées des études quantitatives sur les professionnels de la politique. L'absence d'une part, de grandes différences dans le recrutement social des législateurs américains — pour la plupart originaires de la classe des propriétaires, des marchands et des professions libérales et pour moitié exerçant la profession d'«avocat» (*lawyer*) — va très vite être considérée par les politistes américains comme un phénomène inéluctable ne méritant guère de longues explications²⁴. Dans l'esprit de beaucoup d'entre eux, les différences de fortune et de

dirigeants de société).

24. Comme nous l'a fait remarquer L. Blondiaux, il en va de même des inégalités de compétence

compétences empêchent tout «naturellement» l'accès des plus démunis à la politique, non par machiavélisme des dominants mais par la volonté même des citoyens qui choisissent les «meilleurs». Le point de vue exprimée par Hamilton dans le *Federalist* selon lequel la démocratie ne pâtit pas nécessairement de la concentration des mandats dans les mains des plus éduqués semble largement partagé. D'autre part, la question de la représentation des intérêts sociaux par les hommes politiques va, dans la seconde moitié des années 50, faire l'objet d'investigations centrées sur l'étude des décisions publiques plutôt que sur les propriétés sociales des législateurs.

Ces recherches entendent réagir contre les *community studies* de Robert et Helen Lynd (1929 et 1937) et surtout de Floyd Hunter (1952 et 1956) qui s'employaient à mettre en évidence la domination d'une élite socio-économique dans les grandes villes américaines en recensant les propriétés des personnes, par méthode positionnelle dans le premier cas, réputationnelle dans le second. Elles reprochent à ces dernières d'avoir dilué la politique et, par conséquent, la spécificité des dirigeants politiques. Pour Robert Dahl et Charles E. Lindblom, les deux phares de l'école pluraliste, l'homme politique n'est pas ou plutôt n'est plus dans la démocratie contemporaine qu'ils qualifient de «polyarchie», «un simple agent de la volonté de la majorité, des partis politiques, des groupements d'intérêt ou de l'élite» (1957). Il est une sorte d'arbitre entre des intérêts multiples — un «*gate-keeper*» — qui se doit de veiller plus particulièrement aux intérêts de ses électeurs. En conséquence, l'habileté — en partie liée au niveau d'éducation — et la capacité à être proche du peuple tendent à être des ressources plus déterminantes que la fortune et le prestige pour réussir en politique, ce qui favorise la circulation des élites. Une fois démontrée, cette circulation est considérée comme un acquis sur lequel il n'est plus besoin de revenir, l'analyse se concentrant sur les décisions concrètes qui seules peuvent permettre de mettre en évidence «l'étendue du marchandage entre les divers groupes sociaux pour définir la politique gouvernementale» (Dahl, 1971, p. 12) caractérisant la société américaine depuis le *New Deal*.

politique qui ne sont quasiment jamais analysées par les politistes américains comme l'expression de clivages de classe.

Si cette foi dans le pluralisme de la société américaine n'a guère été partagée par tous les chercheurs, il est important de rappeler que c'est autant — sinon davantage — sur les mécanismes de décision et de pouvoir que sur l'analyse sociographique des élites, qu'ont porté les polémiques déclenchées par les pluralistes. Même un auteur comme Charles Wright Mills (1969, 1ère éd. 1956), particulièrement enclin à dénoncer la cohésion et la concentration de l'élite du pouvoir et la fiction de la démocratie américaine, rappelle qu'il n'est pas possible de «déduire l'orientation de la politique en partant uniquement de l'origine sociale et de la carrière de ceux qui la font [...] : 1. Les hommes haut placés peuvent très bien être les représentants idéologiques des pauvres et des humbles ; 2. les hommes d'humiles origines, qui se sont faits eux-mêmes à force d'intelligence, peuvent très bien se faire les serviteurs enthousiastes des intérêts les plus matériels et les plus héréditaires...» (p. 288)²⁵. C'est ce qui conduit finalement Wright Mills à accorder une moindre attention aux propriétés sociales des membres de l'élite qu'à ses rituels de cooptation et ses formes de sociabilité. C'est ainsi en effet que se dissolvent les différences sociales initiales et que sont intériorisées les codes et les valeurs au principe des connivences qui lient chefs militaires, hauts responsables politiques et gros industriels. De plus, compte tenu de sa conception du pouvoir, Wright Mills s'intéresse moins aux hommes politiques professionnels — hommes de parti et législateurs — et aux hauts fonctionnaires qu'à ceux qu'il appelle les «intrus»²⁶, qui font le lien entre les différents cercles composant l'élite. La seule analyse quantitative précise qu'il consacre aux gouvernants se concentre en conséquence sur l'évolution des filières d'accès au «directoire politique» — laquelle lui permet de mettre en évidence la montée des intrus en provenance du monde des affaires²⁷ —,

25. C'est un point de vue analogue qu'adoptait Aron (1960, p. 264), lorsqu'il écrivait que «des bourgeois au pouvoir sont des bourgeois. Des prolétaires au pouvoir ne sont plus des prolétaires.»

26. «L'intrus politique est un homme qui a passé la majeure partie de sa vie active en dehors des organisations strictement politiques et qui, selon le cas, s'y introduit, y entre en force ou fait des allées et venues entre la politique et son autre activité. Sa formation professionnelle lui vient d'une expérience non politique, sa carrière et ses relations appartiennent à d'autres cercles que ceux de la politique, et en tant que type psychologique il est enraciné dans d'autres domaines institutionnels» (Wright Mills, 1969, p. 232).

27. P. Birnbaum (1973) a montré combien l'hypothèse d'une invasion des fonctions administratives par le secteur privé était fortement liée à la spécificité de l'administration Eisenhower. La tendance sur une longue période semble au contraire se caractériser par un recrutement de plus en plus important

plutôt que sur les propriétés sociales des membres de l'élite politique signalées simplement dans une (longue) note de bas de page (p. 233-235).

Compte tenu de la faible importance prise par la question du *social background* des hommes politiques dans les grands débats des années 50-60 sur la nature de la démocratie américaine, l'étude statistique du personnel politique va surtout se focaliser sur les procédures proprement politiques de sélection, sur les conceptions différentielles que les législateurs ont de leur rôle politique, et sur les causes de l'affinité entre profession juridique et profession politique. L'étude de Donald Matthews (1960) sur les sénateurs américains des années 50, est emblématique de la place généralement occupée dans l'analyse par les variables d'origine et de position sociales aux États-Unis. L'auteur ne s'y interroge que très peu sur les différences de statut socio-professionnel entre démocrates et républicains. S'il s'attarde en revanche davantage sur les inégalités d'accès au Sénat en fonction du sexe, de la race, de la religion, de la nationalité et de la classe d'origine, en calculant à chaque fois les indices de représentation correspondants, ces différences sociales ne lui paraissent finalement pas plus importantes que celles qui tiennent au mode d'accès et à la manière d'envisager la profession politique. C'est pourquoi il s'emploie à lier les deux.

Quatre types d'hommes politiques sont ainsi distingués en fonction de la combinaison de caractéristiques sociales assez grossières — qui rappellent l'opposition que faisait déjà Thibaudet entre héritiers et boursiers — et des modalités d'accès au poste. Il s'agit des «patriciens» qui possèdent à la fois un statut social élevé hérité et un parcours politique accompli avant leur entrée au Sénat (7% du total) ; des «amateurs» (34% du total, 43% des républicains, 25% des démocrates) qui ont un parcours politique antérieur moins accompli et dont la grande prospérité a été acquise par une grande réussite professionnelle ; des «professionnels» (55%), très impliqués et expérimentés en politique avant d'être élus sénateurs, ils ont une extraction sociale plus modeste et ne disposent pas d'une grande fortune (les avocats sont ici plus nombreux que les hommes d'affaires) ; et des «agitateurs» (4%), sans

des hauts fonctionnaires au sein de l'administration civile, à l'exception il est vrai des départements commercial et militaire.

capital social et grande expérience politique, ils ont été élus très tôt au Sénat en vertu de leurs qualités charismatiques. Ces types sont les catégories de base de l'enquête et la principale clef d'analyse utilisée par Matthews tout au long de son étude. Ils servent notamment à mesurer les différences dans les représentations du monde des sénateurs, et dans leur perception et leur exercice du rôle sénatorial. Cette classification, qu'on retrouve en partie dans l'étude de la carrière des parlementaires britanniques menée par Philip Buck (1963), n'est pas sans rappeler les figures du notable, de l'*apparatchik*, de l'homme de cabinet et du militant utilisées récemment par Annie Collovald (1985) dans son étude des députés élus en 1981. À la différence de D. Matthews, et conformément à la tradition de recherche française, cette dernière s'emploie néanmoins à mettre en relation très directement, au moyen de l'analyse des correspondances, ces catégories avec l'appartenance partisane et les indicateurs de ressources sociales.

En s'attachant à étudier les mécanismes d'apprentissage des normes de comportement et la manière dont les sénateurs gèrent les contraintes de rôles, l'étude de D. Matthews, malgré son point de départ, annonce ce qu'on appelle désormais en France les analyses en termes de métier (*Politix*, 1994). Cette perspective a donné naissance aux États-Unis à une véritable sous-discipline de la science politique, l'étude du *legislative behaviour*, elle-même branche des *legislative studies*. Le comportement des parlementaires y est appréhendé exclusivement au moyen du concept de rôle (de législateur, d'intermédiaire, d'expert, de mandataire d'intérêts particuliers, de représentant de parti...)²⁸. Les attitudes adoptées par les parlementaires lorsque les intérêts de leur circonscription ou les directives de leur parti divergent avec l'opinion que leur dicte leur conscience font ainsi l'objet de nombreux travaux (Miller et Stokes, 1963 ; Cayrol et al., 1971 ; Converse et Pierce, 1979). Mais les prédispositions sociales qui amènent un parlementaire donné à opter de façon privilégiée pour tel ou tel rôle important ici moins que le parti

28. Voir notamment Silverman (1954) et surtout Wahlke et al. (1962) et Barber (1965). On trouvera une présentation des travaux sur l'apprentissage et l'endossement des rôles politiques dans Cayrol, Parodi, Ysmal (1970), p. 789-811 ; ces mêmes auteurs ont également tenté une application de cette grille d'analyse aux députés français (1975).

d'appartenance et les modalités d'accès à la carrière politique²⁹. Une même tendance est perceptible dans les recherches menées sur la sélection des élites dans lesquelles les déterminants sociaux du comportement politique sont passés au second plan au profit des déterminants psychologiques³⁰, politiques et institutionnels. En conséquence, la plupart des ouvrages de science politique concernant la sélection des élites politiques parus dans le monde anglo-saxon depuis la fin des années 60, généralement comparatifs et collectifs, s'intéressent pour l'essentiel aux procédures concrètes de sélection et aux types de carrières politiques en s'efforçant rarement de les mettre en relation avec les propriétés sociales. Les effets des modes de scrutin, de la nature de l'élection, du type d'organisation partisane, de la forme du régime et du degré d'ouverture du marché des postes électifs³¹ concentrent l'attention des chercheurs (Ysmal, 1985).

Le détachement à l'égard des déterminants de classe pour comprendre la sélection du personnel politique explique aussi pourquoi la science politique américaine a été plus disposée à étudier les accointances entre certaines professions et le métier politique. Compte tenu de la prépondérance des *lawyers*³² dans la vie politique américaine depuis au moins le début du XXe siècle ce sont ces derniers qui

29. Voir toutefois Kornberg (1967) et Debuyst (1967) qui insistent l'un et l'autre sur l'influence de la socialisation primaire et secondaire dans la conception que les parlementaires ont de leur rôle.

30. C'est là une tradition bien ancrée aux États-Unis depuis H. Lasswell (1930 et 1948). Ce dernier définit les hommes politiques par leur soif immodérée du pouvoir, tenant notamment à une insatisfaction dans leur vie privée et à un besoin incompressible de reconnaissance. Le surinvestissement dans la vie publique est dès lors une des manières de compenser la haine de soi. Les facteurs psychologiques prédisposant aux différentes formes de leadership ont donné lieu depuis à une abondante littérature. Voir notamment Schlesinger (1966).

31. Cette dernière variable recouvre, selon les auteurs, l'existence ou non d'aides particulières à la participation politique (des aides financières, des protections professionnelles), les contraintes légales pesant sur les candidatures, l'ancienneté moyenne des candidats sortants, etc. Cf. notamment Seligman (1971) ainsi qu'Eulau et Czudnowski (1976).

32. Le terme «lawyer» pose de redoutables problèmes de traduction c'est pourquoi nous préférons l'utiliser tel quel. Compte tenu de l'importance du recours au droit dans la société américaine, les *lawyers* y sont beaucoup plus nombreux et y ont des tâches depuis longtemps beaucoup plus diversifiées que dans la société française. Ainsi, à côté du rôle traditionnel de défenseur-plaideur, les *lawyers* ont, aux États-Unis, rempli également les fonctions de négociateur chargé de défendre des intérêts spéciaux par des moyens légaux ou non et de conseiller d'affaires. Le *lawyer* américain est donc tantôt un avocat au sens que ce terme a eu en France jusqu'à la récente réforme des professions juridiques, un lobbyiste, un conseiller juridique ou fiscal, voire un consultant d'entreprise ou un expert-comptable. Selon certains sociologues des professions, la cohérence du groupe provient de leur statut de *professional*, c'est-à-dire de leur formation supérieure commune dans des écoles spécialisées et de leur statut d'indépendant, lesquels produisent une éthique propre. Sur la spécificité de la

ont focalisé l'essentiel de l'attention. La question avait certes déjà été posée par Tocqueville dans *La démocratie en Amérique* qui invoquait en guise de réponse le prestige social élevé des juristes aux États-Unis en raison de l'absence d'aristocratie foncière, puis par Weber dans *Le savant et le politique* qui insistait d'une part sur l'indépendance des avocats dans la société capitaliste et la disponibilité qu'elle leur conférait et d'autre part sur leur capacité professionnelle à «défendre des intérêts». Mais l'étude quantitative a permis aux politistes américains de tester et d'aller au-delà de ces idées très générales. Diverses études ont ainsi cherché soit à spécifier les caractéristiques des *lawyers-politicians* en cernant leurs propriétés sociales et de carrière (Matthews, 1960 ; Eulau et Sprague, 1964), soit à s'interroger sur la convergence des dispositions entre les deux professions, politique et juridique (Miller, 1951 ; Wardwell et Wood, 1956 ; Derge, 1959 ; Gold, 1961). Leur lecture montre un même refus du déterminisme professionnel. Nombreux sont les auteurs à avoir ainsi mis en évidence que la profession d'avocat est investie de façon privilégiée par ceux qui ont une ambition politique précoce, notamment du fait d'une socialisation politique familiale. De même, les chercheurs s'interrogeant sur la convergence des rôles entre juristes et hommes politiques ont fait preuve de prudence dans leurs conclusions. Dans leur étude comparée de la conception du rôle parlementaire des *lawyers* et des *non-lawyers*, Eulau et Sprague, s'ils reconnaissent que les fonctions d'intermédiaire et de négociateur remplies par les *lawyers* américains sont un facteur favorable à leur réussite, en arrivent au résultat que rien ne les séparent sous cet angle : les juristes n'apparaissent pas particulièrement actifs dans les tâches d'élaboration des lois ou dans les commissions juridiques.

Des cécités croisées

Ce rapide tour d'horizon des travaux américains sur le personnel politique montre qu'à la différence des sciences sociales françaises, la science politique américaine a très tôt constitué celui-ci comme objet. Rappelons qu'en France il faudra attendre la thèse de Philippe Garraud (1989) pour qu'un chercheur se

profession d'avocat en France et son évolution récente, cf. Karpik (1995).

demande «dans quelle mesure le personnel politique constitue sinon une “classe” au sens strict, du moins un groupe social présentant une cohésion relative dans, par exemple, ses mécanismes de constitution et de recrutement, des types et profils de carrière, des pratiques et des stratégies communes, des intérêts statutaires identiques, etc.» (p. 10). De manière plus précise, l'attention précoce portée aux États-Unis aux mécanismes proprement politiques de sélection et à l'exercice de leurs rôles par les élus découle d'une conception du pouvoir politique fort différente de celle qui prévaut chez de nombreux chercheurs français et que résume bien cette citation de D. Matthews : «Il est faux d'affirmer qu'un groupe doit être littéralement représenté parmi les gouvernants pour avoir de l'influence ou du pouvoir politique. La non-représentativité sociale des gouvernants a sans aucun doute des conséquences, mais cela ne les libère pas de leur responsabilité vis-à-vis de leurs électeurs. Dès lors, la fréquence de la présence de certains groupes parmi les décideurs politiques ne doit pas être considérée comme un indice infaillible de la distribution du pouvoir dans une société» (1954, p. 32). L'importance du *lobbying*, le bipartisme et la structure composite des partis américains, l'absence de discipline de vote dans les assemblées d'État et fédérales, mais aussi, chez beaucoup de chercheurs, la foi inébranlable dans la démocratie pluraliste qui empêche de concevoir que les représentants puissent être mus essentiellement par leurs intérêts personnels, expliquent en grande partie la façon dont y a été abordée l'étude quantitative du personnel politique.

La posture généralement critique adoptée par les politistes américains à l'égard du *Power Elite* de Wright Mills (1969) ou la faible postérité de l'étude pionnière de Charles Beard, *An Economic Interpretation of the Constitution* (1913), attestent du rejet du paradigme «classiste». Rappelons en effet que Beard n'avait pas hésité à briser un tabou en affirmant que l'attitude favorable des membres de la Convention de 1787 à l'égard du fédéralisme s'expliquait par leurs intérêts personnels, la plupart étant des «*professional men*», des marchands, des manufacturiers et des planteurs qui spéculaient sur les crédits et la terre publics. Selon lui, «*The overwhelming majority of members, at least five-sixths, were immediately, directly and personally interested in the outcome of their labor at Philadelphia, and were to a greater or less extent economic beneficiaries from the*

adoption of the Constitution» (p. 149). L'étude des «transactions collusives» (M. Dobry) entre hommes politiques et intérêts sociaux n'a certes pas disparu, mais elle s'est concentrée aujourd'hui sur l'étude du financement de la vie politique par les groupes d'intérêt et sur l'analyse de la production des politiques publiques. Mais ce dernier courant, particulièrement prolifique depuis les années 70, en se partageant entre les tenants d'une vision polyarchique continuant à assimiler l'espace politique américain à un gigantesque marché où tous les intérêts ont une chance de se faire entendre³³ et les partisans d'une autonomisation croissante des élites administratives³⁴, continue de reproduire la vieille opposition entre pluralistes et élitistes, les élites administratives ayant simplement remplacé le complexe militaro-industriel de l'après-guerre à mesure que la critique de l'État passait de la gauche à la droite.

Les historiens et les socio-politistes français ont eux été influencés par la spécificité de leurs institutions politiques, caractérisée par la relativement forte discipline et structuration partisane des groupes parlementaires, l'absence de reconnaissance officielle des groupes d'intérêt, la stabilité de la haute-administration, et l'importance de l'idiome de classe dans le langage et la symbolique politiques. La supposée discipline partisane a, par exemple, empêché qu'on s'interroge sur les différentes manières d'exercer un même rôle politique selon les ressources sociales, sur les clivages transpartisans ainsi que sur les modalités de la division interne du travail parlementaire. De son côté, l'attachement aux déterminations de classe, s'il a amené les socio-politistes français à être beaucoup plus sensibles que les américains aux procédures de stigmatisation sociale pesant sur les porte-parole des groupes dominés et à leurs stratégies de légitimation (Gaxie, 1978 ; Bourdieu, 1979 ; Offerlé, 1984 ; Pudal, 1988 ; Collovald, 1989), a entraîné une très faible attention portée aux déterminants proprement professionnels et psycho-sociologiques de l'entrée en politique. La comparaison entre la sociologie politique française et américaine conduit par conséquent au constat de l'existence de cécités croisées et devrait inviter

33. L'étude classique de la mise sur agenda des issues de R. W. Cobb et C. D. Elder (1983, 1ère ed. 1972) en constitue un bel exemple.

34. Certains pour la déplorer (les penseurs néo-conservateurs), d'autres pour plutôt s'en satisfaire (les néo-institutionnalistes).

les politistes français à accorder une place plus importante qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent aux arènes parlementaires, aux relations collusives entre hommes politiques et groupes d'intérêt, à l'exercice concret du métier politique et à la sociologie des milieux professionnels. Ce bilan comparé permet enfin de mesurer les effets dommageables, en France comme aux États-Unis, de la division du travail scientifique qu'a engendrée — pour des raisons différentes — la séparation des recherches sur la sélection des hommes politiques et celles sur la mise en œuvre des politiques publiques. Tout se passe en effet comme si ce partage des tâches avait finalement occulté la question des effets des propriétés sociales des gouvernants — professionnels de la politique et fonctionnaires — sur les mécanismes d'élaboration des décisions publiques³⁵.

35. Les lecteurs intéressés trouveront dans le texte de la communication dont est extrait cet article une présentation des analyses récentes s'efforçant de dépasser les apories des deux paradigmes mis en évidence, ainsi qu'une bibliographie plus substantielle.

Bibliographie

- Agulhon (M.), 1975, *Les Quarante-huitards*, Paris, Gallimard/Julliard, coll. Archives.
- Agulhon (M.), Girard (L.), Robert (J.-L.), Serman (W), dir., 1986, *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Anderson (H. D.), 1935, «Educational and Occupational Attainments of Our National Rulers», *Scientific Monthly*, XL, p. 511-518.
- Antoni (P.), Antoni (J.-D.), 1976, *Les ministres de la Ve République*, Paris, PUF.
- Aron (R.), 1950, «Social Structure and the Ruling Class», *The British Journal of Sociology*, 1.
- Aron (R.), 1960, «Classe sociale, classe politique, classe dirigeante», *Archives européennes de sociologie*, 1 (1).
- Bacot (P.), 1979, *Les dirigeants du PS*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Badie (B.), Birnbaum (P.), 1979, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset.
- Barber (J. D.), 1965, *The Law Makers. Recruitment and Adaptation to Legislative Life*, New Haven, Yale University Press.
- Barral (P.), 1962, *Le département de l'Isère sous la IIIe République, 1870-1940. Histoire sociale et politique*, Paris, A. Colin.
- Beard (Ch.), 1960, *An Economic Interpretation of the Constitution*, New York, The Macmillan Co (1ère éd. 1913).
- Birnbaum (P.), 1971, *La structure du pouvoir aux États-Unis*, Paris, PUF.
- Birnbaum (P.), 1973, «La place des hauts fonctionnaires dans l'élite du pouvoir aux Etats-Unis. À propos de la théorie de C. W. Mills», *Revue française de science politique*, 23 (4), p. 771-778.
- Birnbaum (P.), 1977, *Les sommets de l'État. Essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, Seuil.
- Birnbaum (P.), Barucq (Ch.), Bellaïche (M.), Marié (A.), 1978, *La classe dirigeante française. Dissociation, interpénétration, intégration*, Paris, PUF.
- Birnbaum (P.), Chazel (F.), 1971, *Sociologie politique*, A. Colin, coll. U2.
- Blondiaux (L.), 1994, *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages aux Etats-Unis et en France (1935-1965)*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris, 1994 (à paraître, Seuil, 1998).
- Bouillon (J.), 1956, «Les démocrates-socialistes aux élections de 1849», *Revue française de science politique*, 6 (1), p. 70-95.
- Bourdieu (P.), 1971, «Genèse et structure du champ religieux», *Revue française de sociologie*, 12 (3), p. 295-334.
- Bourdieu (P.), 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Bourdieu (P.), 1981, «La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, p. 3-24.

- Bourdieu (P.), Boltanski (L.), Saint-Martin (M. de), 1971, «Les stratégies de reconversion», *Informations sur les sciences sociales*, 12 (5).
- Brinton (C.), 1920, *American Historical Review*...
- Buck (Ph. W.), 1963, *Amateurs and Professionals in British Politics, 1918-1959*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Castells (M.), Godard (F.), 1974, *Monopolville, l'État, l'urbain*, Paris-La Haye, Mouton.
- Cayrol (R.), Parodi (J.-L.), Ysmal (C.), 1970, «Recherches actuelles sur les parlementaires et les élites», *Revue française de science politique*, 20 (3), p. 789-811.
- Cayrol (R.), Parodi (J.-L.), Ysmal (C.), 1971, «L'image de la fonction parlementaire chez les députés français», *Revue française de science politique*, 21 (6), p. 1173-1206.
- Cayrol (R.), Parodi (J.-L.), Ysmal (C.), 1973, *Le député français*, Paris, A. Colin.
- Cayrol (R.), Parodi (J.-L.), Ysmal (C.), 1975, «Les députés français et le système politique», *Revue française de science politique*, 25 (1), p. 72-105.
- Chaboseau (A.), 1910-1911, «Les constituants de 1848», *Annales de la Révolution de 1848*, p. 287-305 ; p. 413-425 ; p. 67-80.
- Charle (Ch.), 1980, *Les hauts fonctionnaires en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, Archives.
- Charle (Ch.), 1987, *Les élites de la République. 1880-1900*, Paris, Fayard.
- Clifford-Vaughan (M.), 1960, «Some French Concepts of Elites», *The British Journal of Sociology*, 11 (4).
- Cobb (R. W.), Elder (C. D.), 1983, *Participation in American Politics. The Dynamics of Agenda-Building*, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press (1ère ed. 1972)
- Coignard (S.), Wickham (A.), 1986, *La nomenclatura française*, Paris, Belfond.
- Collovald (A.), 1985, «La république du militant. Recrutement et filières de la carrière politique des députés socialistes en 1981», in Birnbaum (P.), dir., *Les élites socialistes au pouvoir. Les dirigeants socialistes face à l'État. 1981-1985*, Paris, PUF, p. 11-52.
- Collovald (A.), 1989, «Les poujadistes ou l'échec en politique», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 36 (1), p. 113-133.
- Converse (Ph. E.), Pierce (R.), 1979, «Representative Roles and Legislative Behaviour in France», *Legislative Studies Quarterly*, 4 (4), p. 525-561.
- Courtois (S.), 1986, «Les délégués aux congrès du PCF et l'évolution de l'appareil communiste de 1956 à 1985», *Communisme*, 10, p. 92-116.
- Dahl (R.), Lindblom (C. E.), 1957, *Politics, Economics and Welfare*, New York, Harper and Row (trad. partielle, «Les conditions préalables à la polyarchie», in Chazel (F.), Birnbaum (P.), 1971, *Sociologie politique*, Paris, A. Colin, coll. U2, tome 1, p. 152-181).
- Dahl (R.), 1971, *Qui gouverne ?*, Paris, A. Colin (1ère éd. 1957).
- Darbel (A.), Schnapper (D.), 1969, *Morphologie de la haute administration française*, tome 1 *Les agents du système administratif*, Paris/La Haye, Mouton.

Frédéric Sawicki, « Classer les hommes politiques », in Offerlé (Michel), dir., *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, coll. «Socio-histoires», 1999, p. 135-170.

Debuyst (F.), 1967, *La fonction parlementaire en Belgique : mécanismes d'accès et images*, Bruxelles, CRISP.

Derge (D.), 1959, «The Lawyer as Decision-Makers in the American State Legislature», *Journal of Politics*, août.

Dogan (M.), 1953, «La stabilité du personnel parlementaire sous la IIIe République», *Revue française de science politique*, 4 (2), p. 319-348.

Dogan (M.), 1955, «L'origine sociale du personnel parlementaire français élu en 1951», in Duverger (M.), dir., *Partis politiques et classes sociales en France*, Paris, A. Colin, Cahiers de la FNSP, p. 289-328.

Dogan (M.), 1961, «Political Ascent in a Class Society : French Deputies 1870-1958», in Marvick (D.), ed., *Political Decision-Makers*, Glencoe, The Free Press.

Dogan (M.), 1967, «Les filières de la carrière politique en France», *Revue française de sociologie*, VIII (4), p. 468-492.

Dogan (M.), Campbell (P.), 1957, «Le personnel ministériel en France et en Grande-Bretagne», *Revue française de science politique*, 7 (2), p. 313-345.

Dupeux (G.), 1962, *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir-et-Cher, 1848-1914*, Paris, Mouton.

Duverger (M.), dir., 1955, *Partis politiques et classes sociales en France*, Paris, A. Colin, Cahiers de la FNSP.

Edinger (L. J.), 1960, «Post-Totalitarian Leadership. Elites in the German Federal Republic», *American Political Science Review*, 54 (1), p. 58-82.

Edinger (L. J.), 1961, «Continuity and Change in the Background of German Decision-Makers», *Western Political Quarterly*, 14 (1), p. 17-36.

Estèbe (J.), 1982, *Les ministres de la République. 1871-1914*, Paris, Presses de la FNSP.

Eulau (H.), Czudnowski (M. M.), 1976, eds, *Elite Recruitment in Democratic Politics*, London, Sage.

Eulau (H.), Sprague (J. D.), 1964, *Lawyers and Politics. A Study in Professional Convergence*, Indianapolis, Bobbs-Merrill Co.

Fabre-Rosane (G.), Guédé (A.), 1978, «Sociologie des candidats aux élections législatives de 1978», *Revue française de science politique*, 28 (5), p. 840-858.

Favre (P.), 1985, «Histoire de la science politique», in Leca (J.), Grawitz (M.), dir., *Traité de science politique*, Paris, PUF, vol. 1, p. 3-45.

Garraud (Ph.), 1989, *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan.

Gaxie (D.), 1973, *Les professionnels de la politique*, Paris, PUF.

Gaxie (D.), 1978, *Le cens caché. Inégalités sociales et ségrégation politique*, Paris, Seuil.

Gaxie (D.), 1980, «Les logiques du recrutement politique», *Revue française de science politique*, 30 (1), p. 5-45.

- Gaxie (D.), 1983, «Les facteurs sociaux de la carrière gouvernementale sous la Ve République de 1959 à 1981», *Revue française de sociologie*, 24 (3), p. 441-465.
- Gerth (H.), 1940, «The Nazi Party : Its Leadership and Composition», *The American Journal of Sociology*, 44, p. 517-541.
- Girard (L.), Prost (A.), Gossez (R.), 1967, *Les conseillers généraux en 1870*, Paris, PUF.
- Girard (L.), Serman (S. W.), Cadet (E.), Gossez (R.), 1976, *La chambre des députés en 1837-1839*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Gold (D.), 1961, «Lawyer in Politics. An Empirical Exploration of Biographical Data on State Legislators», *The Pacific Sociological Review*, IV.
- Greaves (H. R.), 1929, «Personnal Origins and Interrelations of the Houses of Parliament Since 1832», *Economica*, 9, p. 173-184.
- Guédé (A.), Rozenblum (S.-A.), 1981, «Les candidats aux élections législatives de 1978 et 1981. Permanence et changements», *Revue française de science politique*, 31 (6), p. 982-998.
- Guillemin (A.), 1982, «Aristocrates, propriétaires et diplômés. La lutte pour le pouvoir local dans le département de la Manche. 1830-1875», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 42, p. 33-60.
- Guttsman (W. L.), 1963, *The British Political Elite*, London, Macgibbon & Kee.
- Hardouin (P.), 1978, «Les caractéristiques sociologiques du PS», *Revue française de science politique*, 28 (2), p. 220-256.
- Haupt (H.-G.), 1993, *Histoire sociale de la France depuis 1789*, Paris, Éditions de la MSH (1ère éd. 1990).
- Heinberg (J.-J.), 1931, «The personnel of French cabinets. 1871-1930», *American Political Science Review*, 25 (2), p. 389-396.
- Hunter (F.), 1952, *Community Power Structure*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- Hunter (F.), 1956, *Community Organization : Action and Inaction*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- Hyneman (C. S.), 1940, «Who Makes Our Laws ?», *Political Science Quarterly*, 55 (4), p. 553-560.
- Jobert (B.), Leca (J.), 1980, «Le dépérissement de l'État. A propos de L'acteur et le système de Michel Crozier et Ehrard Friedberg», *Revue française de science politique*, 30 (6), p. 1125-1170.
- Karpik (L.), 1995, *Les avocats. Entre l'État, le public et le marché. XIIIe-XXe siècle*, Paris, Gallimard.
- Knight (M.), 1952, *The German Executive. 1890-1933*, Stanford, Stanford University Press.
- Kornberg (A.), 1967, *Canadian Legislative Behaviour. A Study of the 25th Parliament*, New York, Rinehart and Winston.
- Kriegel (A.), 1970, *Les communistes français. Essai d'ethnographie politique*, Paris, Seuil, Points.
- Lagroye (J.), 1973, *Pouvoir et société. Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone.
- Lagroye (J.), Lord (G.), Mounier-Chazel (L.), Palard (J.), 1976, *Les militants politiques dans trois partis français (PC, PS, UDR)*, Paris, Pedone.

Frédéric Sawicki, « Classer les hommes politiques », in Offerlé (Michel), dir., *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, coll. «Socio-histoires», 1999, p. 135-170.

- Laski (H. J.), 1928, «The Personnel of the English Cabinet, 1801-1924», *American Political Science Review*, 22 (1), p. 12-31.
- Lasswell (H. D.), Lerner (D.), eds, 1965, *World Revolutionary Elites*, Cambridge, MIT Press.
- Lasswell (H.), 1930, *Psychopathology and Politics*, Chicago, Chicago University Press.
- Lasswell (H.), 1948, *Power and Personality*, New York, Norton and Co.
- Le Marec (Y.), 1996, «L'entrée en politique d'Adolphe Billaut», *Politix*, 35, p. 7-22.
- Lerner (D.), 1951, *The Nazi Elite*, Stanford, Stanford University Press.
- Lewis (E.), 1970, «Social Backgrounds of French Ministries», *The Western Political Quarterly*, 23 (3).
- Lhomme (J.), 1960, *La grande bourgeoisie au pouvoir (1830-1880). Essai sur l'histoire sociale de la France*, Paris, PUF.
- Lynd (R. S.), Lynd (H. M.), 1929, *Middletown*, New York, Harcourt Brace.
- Lynd (R. S.), Lynd (H. M.), 1937, *Middletown in Transition*, New York, Harcourt Brace.
- Manin (B.), 1995, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy.
- Marchand (M.-H.), 1970, *Les conseillers généraux français en France depuis 1945*, Paris, A. Colin, Travaux et recherches de science politique.
- Matthews (D. R.), 1954, *The Social Background of Political Decision-Makers*, Garden City, Doubleday and Company.
- Matthews (D. R.), 1960, *United States Senators and their World*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- Mayeur (J.-M.), 1973, *Les débuts de la IIIe République. 1871-1898*, Paris, Seuil, coll. Points.
- Mayeur (J.-M.), Corbin (A.), dir., 1995, *Les immortels du Sénat, 1875-1918. Les cent seize inamovibles de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- McKinney (M.), 1942, «The Personnel of the Seventy-seventh Congress», *American Political Science Review*, 36 (1), p. 72-75.
- Miliband (R.), 1973, *L'État dans la société capitaliste. Analyse du système de pouvoir occidental*, Paris, Maspero (1ère éd. 1969).
- Miller (W. E.), Stokes (D. E.), 1963, «Constituency Influence in Congress», *American Political Science Review*, 57.
- Miller (W.), 1951, «American Lawyers in Business and Politics», *Yale Law Review*, 60, p. 66-76.
- Mills (C. W.), 1969, *L'élite du pouvoir*, Paris, Maspero (1ère éd. 1956).
- Offerlé (M.), 1984, «Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914», *Annales ESC*, 39 (4), p. 681-716.
- Phélippeau (É.), 1995, *Le baron de Mackau en politique. Contribution à l'étude de la professionnalisation politique*, Thèse pour le doctorat de science politique, Université Paris X.
- Plissonnier (G.), 1954, «Le recrutement et la promotion au XIIIe congrès du Parti communiste français», *Cahiers du communisme*, 30 (8-9), p. 1071-1074.

Frédéric Sawicki, « Classer les hommes politiques », in Offerlé (Michel), dir., *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, coll. «Socio-histoires», 1999, p. 135-170.

- Politix*, 1994, «Le métier d'élu. Jeux de rôles», 28.
- Pollack (M.), 1986, «Max Weber en France. L'itinéraire d'une œuvre», *Les Cahiers de l'IHTP*, 3.
- Portelli (H.), 1980, *Le socialisme français tel qu'il est*, Paris, PUF.
- Poulantzas (N.), 1970, *Sur l'État dans la société capitaliste aujourd'hui*, Paris, Maspero.
- Pudal (B.), 1988, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la FNSP.
- Reclus (E.), 1902, *L'homme et la terre*, tome VI, chp. VII, Paris, La librairie universelle.
- Rey (H.), Subileau (F.), 1991, *Les militants socialistes à l'épreuve du pouvoir*, Paris, Presses de la FNSP.
- Rimbert (P.), 1952, «L'avenir du parti socialiste : âge et composition sociale», *Revue socialiste*, mars, p. 288-297.
- Rimbert (P.), 1955, «Le parti socialiste SFIO», in Duverger (M.), dir., *Partis politiques et classes sociales en France*, Paris, A. Colin, Cahiers de la FNSP, p. 195-208.
- Rosanvallon (P.), 1990, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard.
- Ross (J. F. S.), 1943, *Parliamentary Representation*, London, Eyre and Spottiswoode.
- Sadoun (M.), 1988, «Sociologie des militants et sociologie du parti : le cas de la SFIO sous Guy Mollet», *Revue française de science politique*, 38 (3), p. 348-369.
- Sadoun (M.), 1993, *De la démocratie française. Essai sur le socialisme*, Paris, Gallimard.
- Sawicki (F.), 1997, *Les réseaux du parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin.
- Schlesinger (A.), 1966, *Ambition and Politics. Political Careers in the United States*, Chicago, Rand McNally.
- Schlesinger (J. A.), 1957, «Lawyers and Politics : A Clarified View», *Midwest Journal of Political Science*, I (2), p. 26-39.
- Schueller (G. K.), 1951, *The Politburo*, Stanford, Stanford University Press.
- Seligman (L. G.), 1971, *Recruiting Political Elites*, New York, General Learning Press.
- Silverman (C.), 1954, «The Legislator's View of the Legislative Process», *Public Opinion Quarterly*, 18, p. 180-190.
- Smith (M.), Brockway (M. L.), 1940, «Mobility of American Congressmen», *Sociology and Social Research*, 24, p. 511-525.
- Soboul (A.), 1968, *Les sans-culottes parisiens en l'an II. Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire*, Paris, Seuil, Points (1ère éd. 1958).
- Suleiman (E.), 1976, *Les hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Seuil.
- Suleiman (E.), 1979, *Les élites en France. Grands corps et grandes écoles*, Paris, Seuil.
- Thomas (J. A.), 1937, *The House of Commons. 1832-1901*, Cardiff, University of Wales Press.
- Tocqueville (A. de), 1981, *De la démocratie en Amérique*, Tome 1, Paris, Garnier-Flammarion (1ère éd. 1835).

Frédéric Sawicki, « Classer les hommes politiques », in Offerlé (Michel), dir., *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, coll. «Socio-histoires», 1999, p. 135-170.

Tudesq (A.-J.), 1964, *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 2 vol.

Tudesq (A.-J.), 1967, *Les conseillers généraux en France au temps de Guizot. 1840-1848*, Paris, A. Colin, Cahiers de la FNSP.

Vigier (Ph.), 1963, *La Seconde république dans la région alpine. Étude politique et sociale*, Paris, PUF, 2 volumes.

Wahlke (J. C.), Eulau (H.), Buchanan (W.), Ferguson (L. C.), 1962, *The Legislative System. Explorations in Legislative Behavior*, London, J. Wiley.

Wardwell (W.), Wood (A.), 1956, «Lawyers and American Politics : a Clarified View», *American Journal of Sociology*, LXI, janvier.

Weber (M.), 1959, *Le savant et le politique*, Paris, Plon (1ère éd. 1920).

Wilkinson (R.), 1964, *Gentlemanly Power. British Leadership and the Public School Tradition*, London, Oxford University Press.

Willard (C.), 1965, *Le mouvement socialiste en France (1893-1905). Les guesdistes*, Paris, Éditions sociales.

Ysmal (C.), 1985, «Élites et leaders», in Leca (J.), Grawitz (M.), dir., *Traité de science politique*, Paris, PUF, tome 3, p. 603-642.